



« Lanceur d'alertes »

Fondé en l'An 2000 à Bordeaux - Enregistré à l'O.N.A.C.V.G.

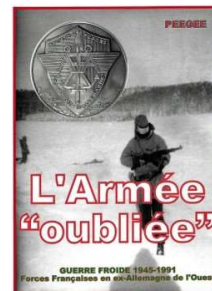
Déposé à l'I. N. P. I.

CEO Président général Georges G. PAGE "Marquis Who's Who in the World"
Courrier postal : G. PAGE, CEVA, 1 Le Prédit, 56130 MARZAN (France, Europe)

✉ le-predit@club-internet.fr (sous réserve du fonctionnement de SFR)

Site Internet R. F. A. Berlin : <http://www.lesanciensdesffb.com>

Liberté de la Presse au classement mondial R. S. F. 2023 : R. F. A. 21^e - France 24^e - Autriche 29^e



Lettre CEVA-VAFOR N° 007

« **Demain ne meurt jamais** »

16 Août 2023

VERS UN SYNDICAT GÉNÉRAL DU PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ?

Le décret n°2020-1715 du 24 décembre 2020 a réformé au 1^{er} janvier 2021 la Médaille d'Honneur du Travail pour tous les personnels civils relevant du Ministère de la Défense y compris ceux mis à sa disposition :
Bronze : 20 ans de services publics civils ou militaires dont au moins 10 comme civil au ministère de la Défense;
Argent : 30 ans de services publics civils ou militaires dont au moins 15 comme civil au ministère de la Défense;
Or : 40 ans de services publics civils ou militaires dont au moins 20 comme civil au ministère de la Défense.
Elle peut être décernée à l'échelon Or au personnel grièvement blessé ou tué dans l'exercice de ses fonctions.
Mais on donne l'Argent à 20 ans de services dans les autres Ministères : Fainéants les Civils de la D.N. ? Et... des militaires de métier totalisant 24 ans de services valables « pour décorations » n'ont « RIEN » : Authentique « faute de l'État » à réparer. Le but « officiel » des médailles, décorations, et récompenses, est de « stimuler le zèle » en ayant « valeur d'exemple » : Ainsi, en public, deux personnels de même ancienneté placés côte à côte peuvent arborer l'un une médaille d'argent, l'autre celle d'un bronze dur à couler : Quant aux militaires de métier, à vingt ans de services « bonifications pour décorations incluses » il n'ont droit à rien s'ils n'ont pas été « en plus blessé ou cité », et s'il n'ont pas fait une « OPEX », car le Ministère des Armées prétend « Vous n'étiez pas en OPEX dans les Forces Françaises en Allemagne » bien que cet acronyme n'existait point à l'époque : Nous étions « de permanence opérationnelle » en alerte permanente. Médaillez de la M.H.D.N. les Militaires honoraires, à 20 ans de services bonifications incluses : Gare à la présidentielle.

ET LE GOUVERNEMENT A PARLÉ POUR NE RIEN DIRE : COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DES A.C.V.G.

« Le décret n° 2023-534 du 29 juin 2023 modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale, publié au JORF du 30 juin 2023, remplace l'appellation "retraite du combattant" par celle de "allocation de reconnaissance du combattant". Cette modification emporte la mise à jour de différents articles faisant référence à cette prestation au sein du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, bien sûr, mais aussi dans le code général des impôts, le code de l'action sociale et des familles, le code des pensions civiles et militaires de retraite ou encore le code de la sécurité sociale. Ce changement d'appellation qui est purement formel et ne modifie en aucune façon les conditions d'attribution ni le montant de cette prestation peut générer des interrogations. Je précise donc que l'allocation de reconnaissance du combattant n'est pas une nouvelle prestation, elle n'est qu'un changement de nom de la retraite du combattant dont les modalités sont intégralement préservées. En outre, elle n'est pas réversible au conjoint survivant. » En fait, ça cacherait quoi ?

LIBERTÉ DE LA PRESSE Quand un groupe de scribes formant une « Rédaction » regroupe des gens d'un même Parti politique, favorisant de la sorte certaines informations au détriment de l'objectivité, il est logique que le principe élémentaire de la physique « action = réaction » se manifeste par l'arrivée d'un Directeur d'opposition. Mais qu'une Rédaction « partisane » refuse une Direction de conviction différente, voilà qui serait « suspect » : Nous avons l'exemple des prétendues « Radio-libre » dans les années 80, devenues plus tard « Radio bleue ».

QU'EST-CE QUE LE « WHO'S WHO » ? La première version, britannique, du Who's Who remonte à 1848, l'américaine à 1881, et la française à 1953. Quelle que soit sa version, le Who's Who est un dictionnaire biographique : On y retrouve une liste de personnalités représentatives de l'actualité politique, économique, scientifique, culturelle ou sportive ; Ces personnalités font l'objet d'un examen par un comité de sélection qui juge de l'intérêt des candidatures et de la pérennité des carrières. Ce ne sont pas les personnalités qui demandent à entrer dans le dictionnaire mondial, mais le Comité qui contacte les intéressés, demande le C.V. et divers autres renseignements complémentaires puis prend sa décision : Ainsi fut inscrit le Président du CEVA.

Allemagne & Mémoire : Fin 1919, Edmond Réveil, 98 ans, ancien maquisard dit « Papillon » se réveillait : À Meymac, en Corrèze, le 12 juin 1944, sa Section exécutait 47 soldats allemands ainsi qu'une Française, avant de les enterrer dans la plus grande discrétion : Des fouilles pour retrouver les corps doivent débiter le 16 août.

Vannes, France, le 16 août 2023



La lettre de G. Page Président général du C.E.O. *Nelson Marquis Who's Who in the World*

Nous dénonçons l'incapacité du Gouvernement français à tenir compte de la dignité des anciens militaires de carrière, et des demandes de révision de lois et règlements inadaptés « contraires au simple bon sens », souvent immoraux voire « hors-la-loi » :

Quel prétendu Chef des Armées laisse répondre « /Q.P.A. : Le Règlement ne le prévoit pas » ?

Les membres de l'Alliance Atlantique ont assuré que Kiev recevra une invitation à les rejoindre « lorsque les Alliés l'auront décidé et que les conditions seront réunies » : Déception du Président de l'Ukraine allant jusqu'à détruire son pays avec l'argent des autres ; Mais, au lieu de tempérer l'ardeur de ce dernier qui refuse obstinément de négocier, ses soutiens de même obédience adeptes d'une Europe démocratique et populaire, l'ont encouragé à entretenir la haine contre le Président de Russie, coupable à leurs yeux de ne pas être comme eux « social-démocrate » ou « franc-maçon » : Qui y a intérêt ? Pas la Russie ripostant à l'attaque initiale de sa flotte par l'Ukraine, causant par suite des dégâts collatéraux débordant la partie militaire du port de Sébastopol.

Une nouvelle étude sociologique, réalisée par la Fondation pour les initiatives démocratiques et l'Institut sociologique international de Kiev (KIIS), avec l'aide du Centre de la société civile de Prague, indique que 77,6 % des Ukrainiens interrogés estiment que l'actuel président de l'Ukraine est directement responsable de la corruption omniprésente au sein de son gouvernement et des administrations militaires, et qu'il a consolidé son pouvoir pendant toute la durée de la guerre : Le Président des U.S.A. va-t-il par suite revoir sa stratégie ?

La France s'étant inconsidérément attaquée à l'économie Russe, celle-ci riposte tardivement en Afrique. En même temps, la politique impérialiste de Gouvernements « gauchistes » français successifs, depuis plus de onze ans, organise la ruine de l'économie française induisant l'inflation : Quelle « nuit de cristal » en France ?

L'accumulation d'actes personnels mauvais conduit souvent à la production de structures sociales, économiques et juridiques qui s'enracinent, et qui en viennent ensuite à faciliter l'accomplissement d'autres actes erronés, produisant un "effet boule de neige" : On nous dit que les moutons ne sont plus ceux de Panurge. ...En effet, les premiers moutons à être tondus sont les Militaires & Marins d'active, de réserve, et en retraite, des Armées françaises de Terre, de Mer et de l'Air, considérés comme des « bons-à-tirer », moins bien rémunérés et récompensés que des balayeurs syndiqués sans diplôme « 35 heures payées 40 » : La honte. Au fait, vous qui travaillez par suite 35 heures, êtes-vous donc payés pour 40 ? Les voilà pris, nos nuls en maths. Cerise sur le gâteau, on nous oppose qu'en ex-R.F.A. de l'Ouest, nous n'étions pas en « OPEX » alors que cet acronyme n'était pas inventé à telle époque ; Nous étions de « **Permanence Opérationnelle** » : Des fainéants ?

Qui, au Gouvernement, et aux États-Majors des Armées, va enfin prendre conscience de l'impérieuse nécessité de revaloriser la « *stimulation du zèle, la récompense du mérite et la valeur d'exemple* », c'est la question que se posent non seulement les militaires, mais aussi les Personnels civils des Armées : En effet, il est curieux de constater que ces salariés doivent avoir davantage d'années de Travail que leurs homologues du Civil, pour obtenir une « Médaille d'Honneur du Travail » : Des flemmards, les Personnels civils des Armées ?

Ce n'est pas tout : Nombre de Sous-Officiers de carrière admis à l'honorariat de leurs grades, y compris récompensés par écrit au « Bulletin Officiel » pour « services éminents », sont dépourvus de médaille au très fallacieux prétexte qu'ils n'ont pas été « blessés ou cités » : Faut-il être un « cul-malade » pour être médaillé ? Pour les Officiers, certes pas : il leur suffit d'attendre, promis par avance à l'Ordre National du "Mérite" : Lequel ?

Si j'analysais mon cas personnel, je dirais sans ambages que « mes Généraux portent mes médailles », vu que les travaux **SECRET DEFENSE** sont publiquement inexistantes : « – Parce que sinon ça se saurait ! ».

À l'étranger je connais d'authentiques « Commandeurs » dont les « Patrons » sont "intelligents" : Nous attendons d'en trouver un, en France, capable de faire décréter des décisions « sensées ».

« Commander, c'est prévoir. » Nous dirons merci après, quand un vrai « Chef » décidera enfin d'agir, « pour le bien du service et la grandeur des Armes de la France ».

